



POUR RÉPONDRE A QUELQUES QUESTIONS CONCERNANT LA REPRISE DE LA CÉLÉBRATION DE L'EUCARISTIE ou LA DISTRIBUTION DE L'EUCARISTIE EN DEHORS DE LA MESSE EN CE TEMPS DE CONFINEMENT ET BIENTÔT DE POST-CONFINEMENT

(Jusqu'au 29 mai ou au 2 juin 2020)

Chers amis, chers frères et sœurs,

Nous sommes interrogés à l'approche du 11 mai sur la possibilité de reprendre la célébration de l'eucharistie en semaine ou le dimanche en présence des fidèles dans nos églises.

Pour le moment -et ce jusqu'au 2 juin ou au 29 mai- le discours du Premier Ministre le 6 mai est clair. Je le cite (N° 1.5, page 7, §4) :

*« Les lieux de culte peuvent ouvrir **mais aucune cérémonie accueillant des fidèles, ne pourra s'y dérouler avant le 2 juin**, à l'exception des funérailles, dans le respect des règles actuelles (limitation à 20 personnes). Toutefois, la possibilité d'y organiser des cérémonies à partir du 29 mai sera réexaminée au cours des jours qui précèdent cette date. »*

Il n'y a donc pas d'exégèse particulière à faire de ce propos : nous nous y tiendrons même si nous pouvons le regretter comme l'ont exprimé certains d'entre nous.

Notre évêque statuera prochainement dès que des dispositions seront prises au plan national. En attendant, il nous invite à prendre connaissance du texte paru sur le site du diocèse de Versailles (Eglise catholique en Yvelines) et intitulé : « *En chemin vers la Pentecôte en ce temps d'épreuve* ». Nous vous recommandons en particulier à la page 3 le paragraphe intitulé : « *Contemplons le visage du Christ en son eucharistie* » Je le cite :

Contemplons le visage du Christ en son eucharistie

- Jusqu'à la reprise de la célébration publique du culte, c'est par la prière auprès du Saint Sacrement, présent au tabernacle ou exposé dans l'ostensoir, que le lien de tous à l'Eucharistie continuera à se vivre.
- Les prêtres veilleront à ce que la Parole de Dieu soit mise à la portée des fidèles pour manifester le lien des deux tables de la Parole et de l'Eucharistie.
- Dans les catéchèses qui pourront être proposées sur le culte eucharistique en dehors de la messe, on soulignera particulièrement la dimension de l'intercession (dépôt d'intentions de prière), l'approfondissement du désir eucharistique, et l'attention aux plus petits.
- **Pour éviter les risques de privatisation de l'Eucharistie, ou de favoritisme face à un trop grand nombre de demandes impossibles à honorer par les prêtres, la messe ne sera pas célébrée à domicile**, où la conservation du Saint-Sacrement demeure par ailleurs interdite sans accord exprès de l'évêque, conformément aux normes ordinaires en vigueur.

- **La distribution de l'Eucharistie en dehors de la messe est prévue par l'Église selon un rituel qui constitue une véritable célébration. Toute célébration étant pour l'instant impossible dans nos églises, il n'apparaît pas possible d'y mettre en œuvre ce rituel collectivement.** Sa célébration avec dignité empêche qu'il puisse s'appliquer individuellement à un trop grand nombre de fidèles à la suite. C'est pourquoi, la distribution de l'Eucharistie en dehors de la messe restera uniquement réservée aux personnes malades, handicapées, ou en situation de faiblesse particulière, au discernement des curés et toujours dans le respect des normes liturgiques en vigueur.
 - *Celui qui donne la communion prendra soin de se laver les mains, avant et après.*
 - *Les prêtres sont invités à organiser la venue des fidèles auprès du Saint Sacrement de telle sorte que les distances physiques soient respectées.*
 - *Si l'on prévoit de mettre à disposition dans les églises des supports d'aide à la méditation et à la prière, il doit s'agir de feuillets à usage unique.*

Il apparaît donc clairement dans ce texte auquel l'évêque de Créteil souscrit **qu'il n'est pas possible (jusqu'au 2 juin ou peut-être jusqu'au 29 mai) de proposer des distributions de l'eucharistie en dehors de la messe dans nos églises.**

Chaque curé peut exposer le Saint-Sacrement pendant un certain temps dans l'église mais en continuant à n'admettre qu'un nombre limité de fidèles présents dans l'église pour ce temps d'adoration. Nous rappelons qu'il n'est pas digne de laisser le Saint-Sacrement exposé dans une église sans aucun fidèle présent (prêtre et/ou fidèle).

Nous suggérons comme cela se fait déjà depuis un moment en plus d'une paroisse qu'un espace de prière près du Saint-Sacrement conservé dans le tabernacle puisse être aménagé invitant à la prière contemplative et solitaire.

Les messes domestiques ne sont pas non plus autorisées pour éviter que des fidèles soient « favorisés » au détriment d'autres et que cela introduise des germes de discorde dans nos communautés paroissiales.

Nous sommes bien conscients que les fidèles-et nous-mêmes ministres de l'eucharistie- puissions ressentir une frustration et que notre patience commence à être mise à rude épreuve. Toutefois, nous demandons instamment à tous de se conformer à ces dispositions et ceci dans un souci de préserver la santé de tous pour que nous puissions revenir à la célébration publique des sacrements en étant tous parfaitement en communion lorsque cela sera de nouveau possible.

Est-il utile de rappeler qu'aucun autre type de rassemblement (comme un concert ou une veillée de louange) ne peut pour le moment avoir lieu dans un lieu de culte ou une salle paroissiale avec plus de dix personnes et en ne respectant pas les mesures sanitaires de distance sociale ou le port du masque qui est hautement recommandé.



Nous espérons par ces quelques lignes avoir éclairé la conduite à tenir dans l'ensemble de nos lieux de culte (église, chapelle, communautés, salles paroissiales) pour le temps à venir.

Poursuivons nos belles initiatives pastorales : vidéos des messes dominicales, catéchèses et enseignements via Facebook ou You Tube, site Internet.

Ne négligeons pas non plus nos efforts pour prendre des nouvelles des personnes les plus fragiles et n'ayant pas accès aux moyens modernes de communication. Restons en lien avec les plus démunis via nos services et mouvements et toutes les associations locales auxquelles nous pouvons nous relier pour marquer notre solidarité et exercer notre charité inventive.

La fête de la Pentecôte est notre horizon et en ce mois marial à l'approche de l'Ascension soyons comme Marie et les Apôtres (Ac 1,13) à nous souvenir intensément des paroles du Seigneur pour cette Pentecôte comme toutes les pentecôtes :

« Vous allez recevoir une force quand le Saint-Esprit viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »(Ac 1,8)

Bien fraternellement à tous et toutes.

P Stéphane AULARD

P Gérard BERA

Vicaires généraux